



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE
Numéro du produit 65313
UFI UFI: REVT-V52H-P002-F52E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire pour l'industrie chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No. 65313

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

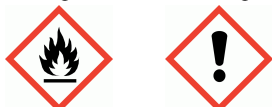
Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

UFI UFI: REVT-V52H-P002-F52E

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ETHANOL		60-100%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) :		
DL ₅₀ 10470 mg/kg, Orale, Rat		
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) :		
DL ₅₀ 15800 mg/kg, Cutanée, Rat		
Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) :		
CL ₅₀ 20 mg/l, Inhalatoire, Rat		
Eye Irrit. 2 - H319		
≥ 50 %		
Classification		
Flam. Liq. 2 - H225		
Eye Irrit. 2 - H319		

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

TOLUÈNE		< 3%
Numéro CAS: 108-88-3	Numéro CE: 203-625-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471310-51-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) : DL ₅₀ 5580 mg/kg, Orale, Rat		
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : DL ₅₀ > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin		
Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) : CL ₅₀ 28.1 mg/l, Inhalatoire, Rat		
Classification		
Flam. Liq. 2 - H225		
Skin Irrit. 2 - H315		
Repr. 2 - H361d		
STOT SE 3 - H336		
STOT RE 2 - H373		
Asp. Tox. 1 - H304		
Aquatic Chronic 3 - H412		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Information générale	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Dépression du système nerveux central.
Ingestion	Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Approcher le déversement contre le vent. Prévoir une ventilation suffisante. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas couper ou souder des conteneurs usagés, à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Acides forts.
Classe de stockage	Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ETHANOL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³

TOLUÈNE

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 384 mg/m³

R2

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 76,8 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

R2 = Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 950 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1900 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 343 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 114 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 950 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 206 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 87 mg/kg p.c. /jour

PNEC	- eau douce; 0.96 mg/l
	- eau de mer; 0.79 mg/l
	- rejet intermittent; 2.75 mg/l
	- STP; 580 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 3.6 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 2.9 mg/kg
	- Sol; 0.63 mg/kg

TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 384 mg/m ³
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 192 mg/m ³
	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 384 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 384 mg/m ³
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 192 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 226 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 56.5 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 8.13 mg/kg/jour
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 226 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 226 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56.5 mg/m ³

PNEC	- eau douce; 0.68 mg/l
	- eau de mer; 0.68 mg/l
	- rejet intermittent; 0.68 mg/l
	- STP; 13.61 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 16.39 mg/l
	- Sédiments (eau de mer); 16.39 mg/kg
	- Sol; 2.89 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination. Porter un vêtement de protection anti-statique, s'il y a un risque d'inflammation par électricité statique.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Filtre à gaz, type A2. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 76°C
Point d'éclair	~ 12°C Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire. ~ 4°C (Lowest flash point)
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
---------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Acides forts.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Acides forts.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Hydrocarbures.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL ₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------------	--

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL ₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL ₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Toxicocinétique

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation

Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Dépression du système nerveux central.

Ingestion

Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané

Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

ETHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 10 470,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 15 800,0

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 20,0
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs 20,0
mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Irritante. Lapin OECD 405
graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Souris OECD 429

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
vitro remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
reproduction - fertilité remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
un remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
rép. remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Les vapeurs à fortes concentrations sont narcotiques. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Ingestion	L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une perte de conscience. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

TOLUÈNE**Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 580,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 580,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 28,1

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 28,1

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génique: Négatif. Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - , Inhalatoire, Vapeur, Rat Négatif.

Toxicité pour la reproduction - développement Susceptible de nuire au fœtus. Tératogénicité: - : , Inhalatoire, Vapeur, Rat Positif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Organes cibles Foie Reins Système nerveux central Yeux

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. LOAEL (26 wk) 1.875 mg/l, Vapeur, Inhalatoire, Rat

Organes cibles Yeux Foie Reins Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Organes cibles Foie Reins Système nerveux central

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

TOLUÈNE

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 48 heures: > 100 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
CL₅₀, 96 heure: 14200 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
CL₅₀, 96 heure: 13000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heure: 12000 - 16000 mg/l, Oryzias latipes (médaka)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 12340 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 100 mg/l, Selenastrum capricornutum
CE₅₀, 72 heure: 275 mg/l,
(Chlorella vulgaris)

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 9 jour: 9.6 mg/l, Daphnia magna

TOLUÈNE

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: 5.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 3.78 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 10 mg/l,

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 24 heure: 84 mg/l,
(Nitrosomonas sp.)

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 40 jours: 1.39 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
LOEC, 40 jours: 2.77 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jour: 1 mg/l, Daphnia magna
NOEC, 7 jour: 0.74 mg/l,
(Ceriodaphnia dubia)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Devrait être facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Persistence et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable. Le produit est dégradé complètement par oxydation photochimique.
Biodégradation	- Dégradation 84%: 20 jour - Demi-vie : 1 - <10 jours

TOLUÈNE

Persistence et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 86%: 20 jour

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Potentiel de bioaccumulation	Le produit n'est pas bioaccumulable.
Coefficient de partage	log Pow: - 0.31

TOLUÈNE

Potentiel de bioaccumulation	Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: 90, Leuciscus idus (ide mélanote)
Coefficient de partage	log Pow: 2.65

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Mobilité	Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces. Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.
-----------------	--

TOLUÈNE

Mobilité	Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.
Tension de surface	0.0242 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
--	--

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

TOLUÈNE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Autres effets néfastes Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui ont un potentiel de formation photochimique d'ozone. La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

TOLUÈNE

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Ne pas couper ou souder des conteneurs usagés, à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1993
N° ONU (IMDG)	1993
N° ONU (ICAO)	1993
N° ONU (ADN)	1993

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ETHANOL, TOLUÈNE)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ETHANOL, TOLUÈNE)
Nom d'expédition (ICAO)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS ETHANOL, TOLUENE)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ETHANOL, TOLUÈNE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-E
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3, 48

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Flam. Liq. 2 - H225: Jugement d'expert. Eye Irrit. 2 - H319: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

10/03/2023

Numéro de version

1.000

ALCOOL ABS & 2.5% TOLUENE

Numéro de FDS	65313
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	J Spenceley

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.